



« Les effets de la pandémie COVID-19 seront multiples. Dans quelle mesure les publics les plus fragilisés ont-ils été impactés, avec quelles conséquences et pour quelle durée ? » les 16 et 17 juin 2022, n° de séminaire : 14-01-22.

Les objectifs de ce séminaire étaient de contribuer à établir un bilan et à proposer une analyse des effets de la pandémie COVID pour l'action des membres du CEC et du CET à savoir d'une part, examiner les effets de la pandémie sur les populations les plus vulnérables et d'autre part discuter de la façon dont les pratiques de formation et d'apprentissage peuvent s'adapter au contexte de la pandémie, notamment grâce aux technologies de la digitalisation.

Les limites de cet exercice étaient bien connues : l'impossibilité d'être exhaustif et les contraintes de la réalisation du programme qui nous ont finalement conduit à nous diriger vers des situations belge, italienne et bulgare. Ceci ne nous empêchera pas au moment de rédiger ce rapport et nos conclusions de parier sur la portabilité des constats vers l'ensemble des acteurs du CEC et vers d'autres Etats membres de l'UE. Notre espoir est que des pistes d'actions intéressantes et faisables viennent à l'esprit de tous les participants.

Résumé des interventions.

1. Les effets socio-économiques de la crise COVID

1. Monsieur Koen Vleminckx, conseiller général auprès du service public fédéral belge de sécurité sociale (SPFSS) a mis l'accent sur les travaux du WG Social Impact (WGSi) créée au sein du SPFSS en vue d'analyser les impacts de la crise Covid-19 d'un point de vue socio-économique. On a dépassé ici les aspects strictement sanitaires en mettant un focus sur l'emploi et la protection sociale en Belgique. C'est un travail inspirant qui permet d'avoir très vite et sur base d'analyses de terrain vérifiées scientifiquement, des informations sur les groupes les plus vulnérables de la société belge. Les travaux du WGSi ont en effet, pour but d'influencer de façon documentée les axes de la politique sociale en Belgique.

Le constat est que, en Belgique, les revenus des ménages ont été préservés par des mesures prises à travers la sécurité sociale tant des travailleurs salariés que des travailleurs indépendants. Des secteurs d'activités peinent encore à se redresser et à recruter (Horeca, transports notamment). Il n'en demeure pas moins que des travailleurs déjà fragilisés parce que plus précaires ou déjà pauvres en fonction de leurs revenus ou temps de travail avant la crise sanitaire ont souffert davantage et ont versé soit dans la précarité soit ont totalement disparus des radars. L'orateur a souligné la situation devenue plus précaire des femmes. Et a pointé la question du sans abris pour laquelle on manque de données. Il est patent que les services d'assistance sociale ont vu leurs interventions augmentées avec l'arrivée de nouveaux publics inconnus jusqu'alors.

Le WGSi est désormais chargé de monitorer les effets de la guerre en Ukraine non seulement sur le volet des prix des biens de consommation courante mais aussi sur la situation des femmes migrantes fuyant l'Ukraine.



2. Les effets de la crise sur les femmes.

La transition était aisée après l'exposé de Monsieur Vleminckx puisque ce panel souhaitait pointer combien les femmes ont davantage souffert que les hommes dans le cadre de la crise sanitaire.

Aline Brüser de la Confédération Européenne des Syndicats a évoqué que dans l'UE, les constats se recourent et que les femmes ont été touchées de façon disproportionnée par la crise sanitaire. Des régressions sont à pointer en matière d'égalité de traitement, de violence et de harcèlement sexuel ou moral dans la société et le milieu professionnel, de violences intra domestiques liées au confinement et au mal être psychologique qu'il a suscité.

Le télétravail à domicile utilisé par les femmes ayant charge de famille a créé une surcharge mentale et physique du fait de la « double journée » et de la perte de lien avec le collectif de travail. Le télétravail fait disparaître la femme au travail, ce qui a des impacts sur la qualité de son travail et ses perspectives de carrière professionnelle. On peut encore constater un épuisement professionnel notamment lié aux conditions de travail dans les secteurs dits essentiels puisqu'ils concentrent un fort pourcentage de travailleuses soumises à des horaires complexes et mal payées pour un même travail que celui exercé par des hommes dans les mêmes secteurs.

Ariane Dierickx directrice de l'Îlot a mis l'accent sur la question du sans-abrisme au féminin. Presque toutes les analyses européennes ou internationales sur le sans-abrisme des femmes pointent les violences conjugales, les violences fondées sur le genre, ou les abus comme une des causes majeures du sans-abrisme. Mais au-delà de cela, l'oratrice a pointé l'invisibilité des femmes dans le sans-abrisme : les femmes en rue s'invisibilisent pour fuir les violences de la rue parce que les violences fondées sur le genre encore accentuées en rue. Pour survivre, certaines femmes sans-abri passent à la prostitution (survival sex).

L'Îlot projette de créer à Bruxelles, un centre de jour pour femmes en situation ou en risque de sans-abrisme soit un lieu d'accueil sécurisant pour répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation ou en risque de sans-abrisme, avec une approche genre qui tienne compte des violences vécues en tant que causes directes/indirectes de l'errance. Ce projet favorisera

L'émancipation et augmentera l'autonomie des femmes, en les considérant comme actrices de leur devenir. L'ambition de créer parallèlement un centre d'expertise sur la problématique dont les objectifs seront d'enrichir les connaissances sur les publics femmes en situation de sans-abrisme/ victimes de violences, de développer des bonnes pratiques, des outils (notamment de formations) à destination du secteur du social au sens large et de se positionner comme association de référence sur les enjeux croisés grande précarité /sans-abrisme, du genre, et des violences faites aux femmes.

Maryse Hendrix en tant que vice-présidente du Conseil Wallon de l'Égalité Hommes- Femmes, (CWEHF) organe paritaire regroupant notamment des employeurs et des travailleurs a donné connaissance d'un rapport explicatif proposé au Sénat de Belgique, mettant à jour le contenu d'un avis précédent du CWEHF avec l'objectif de lancer un message permettant de placer les femmes au cœur de la relance - selon les propos de la Commission européenne.

La convergence avec les propos des oratrices précédentes était évidente et les mêmes constats et revendications ont été exposées.

Face aux constats convergents, le temps des actions politiques concrètes étant venu, Hafida Bachir, représentant la Secrétaire d'État à l'égalité des genres, à l'égalité des chances et à la diversité du gouvernement fédéral belge a mis l'accent sur la politique de gendermainstreaming qui est désormais imposée à toutes les composantes de ce gouvernement. 186 mesures ont été adoptées afin de s'assurer de ce que chaque ministre du gouvernement fédéral examinera les mesures qu'il prend sous un angle du genre. Ce plan est accompagné d'une obligation régulière de reporting. Le constat est que les lois et règlements destinés à garantir l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'éradication de la violence ou du harcèlement ou des discriminations en matière de salaires existent bel et bien mais que fort peu sont appliqués effectivement. Il est donc temps de passer à un contrôle des mises en œuvre au-delà des intentions des législateurs national, européen ou international.



3. Impacts de la crise COVID sur les pratiques de formation.

Sur le volet des pratiques de formation telles qu'elles ont été impactées par la crise sanitaire, la Scuola Centrale Formazione (SCF) a mis en évidence quelques points en lien avec l'adaptation des méthodes de formation rendues nécessaires par la crise sanitaire et le confinement imposé par certaines autorités.

La SCF se caractérise par des investissements continus en matière d'innovations méthodologiques et technologiques dans les pratiques de mise en œuvre d'enseignement. Un premier constat en dehors du contexte de la crise sanitaire est qu'il faut investir dans le personnel formateur car le monde a changé y compris dans les entreprises, avec des exigences d'un apprentissage approprié au changement continu (formation techniques courtes : 3 h pour une « app », classes inversées, codage et robotique, sessions nationales avec des formations en ligne et veiller à la dispersion...).

Les changements importants vécus à travers la crise du Covid et les règles de confinement imposées par les gouvernements des Etats membres sont notamment que l'obligation de rester à la maison a entraîné des impacts psychologiques, un manque de compétences culturelles, professionnelles, et transversales.

Il faut dès lors revenir au « présentiel » car tous en ont besoin, étudiants comme formateurs qui en ont assez de ne faire que des webinaires et distanciel.

Ceci imposera de travailler sur le volet de l'équipement matériel ainsi que sur le volet didactique. Il convient de repenser sa façon de fonctionner notamment dans l'usage des outils online au profit des personnes bloquées chez elles mais aussi au profit des personnes ayant des problèmes d'équipements informatiques (ex. : connexions insuffisantes, place pour travailler, smartphones désuets...).

La Région de Trieste a équipé gratuitement des ménages en situation de fracture numérique. Il a donc fallu que les formateurs changent leur façon de gérer leur organisation et apprennent à utiliser les outils.

Les idées maitresses sont donc : Simplifier et unifier les méthodes d'enseignement, repenser les modalités de travail, impliquer davantage les étudiants et au plan psychologique, gérer l'anxiété et l'incertitude.

En conclusion, les participants de la SCF notent les forces et les faiblesses suivantes détectées dans le cadre de l'évaluation des adaptations techniques et pédagogiques exigées pour rencontrer les conséquences de la crise sanitaire sur les publics défavorisés qu'ils accueillent dans le cadre des multiples formations qu'elle organise :

Forces : ce que chacun a découvert de positif	Faiblesses : les difficultés détectées.
Une prise de conscience accrue d'être capable de s'adapter dans des situations complexes ;	Abandon accru ;
Une capacité accrue de prendre des initiatives individuelles et en groupe;	Disparités accrues entre les apprenants en raison de l'accès à l'utilisation de l'enseignement à distance limité par la disponibilité ou pas de dispositifs technologiques;
Une aptitude accrue à planifier des activités.	Manque d'outils technologiques pour l'enseignement à distance par le système scolaire;
Une connaissance accrue des compétences digitales ;	Manque de rigueur dans l'assiduité et l'attention lors des cours, autonomie limitée dans la gestion des devoirs, et difficulté à trouver un emploi.
Une meilleure gestion de l'espace et de la logistique en envisageant non seulement les aspects liés à l'espace travail et aussi l'espace privé.	

Nos collègues bulgares de Technical Training Bulgaria ont signalé que désormais leur pays est un « modèle » dans la mesure où de nombreuses entreprises technologiques s'y développent

abondamment. (Le secteur industriel bulgare contribue à environ 30% du PIB national, le secteur de l'équipement automobile compte pour environ 20 % des exportations. Parmi les autres postes exportateurs importants figurent la production d'équipements informatiques et électroniques et le secteur pharmaceutique).

On dénombre beaucoup d'activités de self training et aussi une pléthore de plateformes et d'offres de formations à distance

Beaucoup de formateurs ont quitté leurs postes dans ce cadre et mettent en évidence le besoin d'un retour au travail de formation en présence physique avec les apprenants. On a insisté sur le fait que des apprentissages pratiques sont essentiels.

Dans le cadre de partenariat publics/privés, des efforts ont été mis en place pour garantir un accès libre à internet, des équipements destinés aux formateurs/ professeurs et une mise à disposition de services pour faciliter l'enseignement à distance.

Cependant, on constate des pertes d'aptitudes sociales.

Aujourd'hui on préconise l'utilisation de la vidéo dans le cadre des formations, pour des raisons de souplesse et de disponibilité mais nos invités se posent la question de la protection des données et de la vie privée. Ils insistent aussi sur la question de la validation des formations données sous cette forme.



4. Dépendance aux technologies numériques et la dématérialisation des services.

Allant dans un sens déjà abordé par les intervenants de la matinée Patricia Vendramin, professeure à l'UC Louvain rappelle que dans les solutions informatiques mises en place ou proposées, la question de la fracture numérique doit être analysée soigneusement.

Elle définit 4 axes pour aborder la question de la fracture numérique :

La question de l'accès des outils numériques et des réseaux soit le matériel disponible en fonction des familles et de leurs moyens, de leurs logements, les disparités en termes d'usage, soit les compétences numériques instrumentales, la connaissance de la structure et de la qualité des informations des informations. Elle aborde aussi la question des bénéfices et retombées des outils numériques, ce qui



renvoie à l'idée de pouvoir faire quelque chose des informations reçues. On retrouve cette idée dans les interventions du 3ème panel de la matinée lorsqu'on parle de capital culturel éventuellement menacé.

Le processus de mise à jour de ses compétences, le rattrapage en cas de rupture dans les formations informatiques et l'entourage du collectif de travail ont été abordées. Ce dernier élément renvoie à la question du besoin de présence physique dans le monde de la formation tant pour les formateurs que les apprenants/stagiaires.

Reste aussi la question importante des discriminations liées à des difficultés physiques qui ne peut pas être ignorée notamment dans l'accès aux formations/apprentissages, de restaurer la présence physique pour faire valoir ses droits.

Dernier volet abordé : les inégalités liées à la numérisation des services d'intérêt général qui est en cours et a été activée davantage pendant la crise sanitaire. Désormais, on estime que tout le monde doit avoir les compétences informatiques, la capacité de s'en servir au motif que c'est bon et efficace, que c'est le progrès et tout le monde doit comprendre qu'il en est ainsi.

Cette forme de penser en arrive à une auto- exclusion des usagers fragilisés de leurs propres droits sociaux.

Le message est qu'il faut retravailler avec les usagers dans toute leur diversité et repenser les missions des travailleurs de première ligne : former leurs usagers et gagner leur confiance.

Conclusions générales et pistes de réflexion quant à des actions concrètes.

Les conséquences de la pandémie COVID qu'elles soient vues de la Belgique ou des autres États membres intervenus dans ce séminaire peuvent être utiles à toute l'UE.

Plutôt que de se lamenter sur les effets dramatiques du COVID sur la société en général et sur les systèmes des organisations de vie, il convient de se focaliser sur le rôle - parfois accélérateur- que la pandémie a imposé à toutes les parties prenantes obligées de regarder la réalité socioéconomique telle qu'elle est.

Un sursaut positif oblige à entreprendre des actions concrètes en matière sociétale, économique, comportementale, structurelle et émotionnelle au bénéfice des usagers.

Un des révélateurs immédiats de la pandémie est de devoir traiter en urgence des situations de précarité, de pauvreté, des questions d'inclusion/exclusion, neuves mais confirmées. Le séminaire a mis un accent particulier sur les femmes sans abri qui de plus en plus adoptent des stratégies d'évitement les éloignant des radars de l'aide sociale.

On a pu entendre parler d'une méthode de travail totalement transposable dans les États Membres de l'UE proposée par le WGSJ du SPFSS :

- Alors que d'habitude, les statistiques de l'emploi, de la santé, des actions sociales, de l'éducation, etc. mettent du temps à être publiées et à être disponibles, dans ce cas précis les

la récolte des données se réalise désormais quasiment en temps réel avec une vue directe des impacts socioéconomiques du COVID.

- Les données socioéconomiques sont récoltées avec l'appui d'experts du vécu, de la société civile, des organisations syndicales et d'associations opérant sur le terrain.
- L'avantage d'avoir des données statistiques basées sur des situations de terrain en temps réel alimente des plans d'actions portés par le politique et ce, à court terme.

Pendant le confinement, l'espace public a été interdit et déserté socialement. Le lien social s'est perdu pour les personnes sans abri avec des conséquences graves sur la situation des femmes en situation de précarité et même celles des femmes dans les foyers. Les constats des intervenantes au second panel sont convergents : augmentation des violences domestiques, recul des pratiques de partage des tâches domestiques au détriment des femmes, problèmes de couples amplifiés par le lock down et les restrictions sanitaires, le télétravail généralisé, baisse des revenus du travail ou des allocations sociales calculé des sur des salaires conduisant à la précarité.

Parmi les solutions mises en évidence :

- la création de maison d'accueil uniquement ouverte aux femmes sans abri avec des personnels d'accueil et de soutien bien formés aux problématiques des femmes.
- -mise en place d'un observatoire du sans abrisme pour documenter la situation et proposer des solutions de sortie à porter par le politique ;
- -Les femmes sont les perdantes de la pandémie bien qu'elles aient été qualifiées d'héroïnes du traitement de la pandémie. Il importe de mettre en œuvre les législations existantes relatives à l'égalité salariale, à l'égalité de traitement au travail et dans la société, à l'éradication de la violence et du harcèlement tant au travail que dans la société.
- Il a été proposé d'agir sur différents instruments législatifs comme :
 - « la directive sur la transparence de rémunérations entre les hommes et les femmes » qui doit être renforcée
 - La directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et familiale pour déclencher un véritable changement vers une revalorisation du travail de soins – non rémunéré et rémunéré. Une transposition ambitieuse de cette directive doit être revendiquée dans les différents EM au bénéfice de tous les travailleurs.
 - Des efforts doivent être faits dans tous les EM pour mettre en place des lieux d'accueil de la petite enfance de qualité accessibles à tous les travailleurs surtout les plus fragilisés en recherche de formation.
 - Le télétravail doit être vu comme un outil de flexibilité positive et non comme un remède aux carences en places d'accueil des enfants ou comme sparadrap à des politiques défailtantes de mobilité des travailleurs ;
 - Il faut s'attaquer aux défauts d'application des lois en matière de harcèlement sur les lieux de travail ;
 - Il faut ratifier et transposer dans tous les Etats membres de l'UE la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement, par tout moyen législatif opportun ;

Au niveau politique et institutionnel, la Belgique fédérale a mis en place un plan d'action portant sur des mesures de gendermainstreaming, en exigeant des pouvoirs publics de réaliser des analyses

relevant de la problématique du genre à tous les niveaux d'actions, de réaliser des rapports portant sur la mise en œuvre concrète des actions entreprises pour mesurer l'impact sur les femmes des politiques envisagées. Ce type de pratique capable d'éveiller les consciences au retard mis à appliquer l'égalité des genres peut être une source d'inspirations dans les Etats membres de l'UE.

Les avis des organismes de formation convergent sur le point que si les effets de la crise sanitaire ont permis de développer des « agilités technologiques » chez les stagiaires et chez les formateurs, il est illusoire de croire possible de renoncer aux bénéfices des formations et apprentissages en présentiel. Le milieu du travail comme celui de la formation est un milieu où le collectif a sa place ne serait-ce que pour des raisons de captation de l'attention des apprenants ou de détection des dangers du décrochage ou de l'abandon. A côté de ces risques, il ne faut pas ignorer la question de la fracture numérique sous ses différents aspects, ni la perte de contacts et donc de droits que la numérisation des services entraîne pour les usagers faibles et précarisés. Une culture du service et de l'accompagnement doit suivre la dématérialisation des services publics.

